

CNASS du 10/11/2016

Point C1 – Point de situation ASS

Lors des CNASS/FNAS précédentes, un certain nombre d'engagements ont été pris par l'Agence. Un point de situation est effectué ci-dessous :

- Point sur les visites à domicile sur les tranches 2 à 5 par échantillonnage :

Lors des précédentes CNASS, il avait été constaté que 3 400 bénéficiaires avaient fait l'objet d'un glissement de tranches au 01/01/2016. L'agence a pris l'engagement de visiter 10 % de ces dossiers sur les tranches 2 à 5. Au moment de la préparation de ce travail, il s'est avéré que les améliorations de barème prises par le CA ne concernaient que les tranches inférieures à 5. Les visites ont par conséquent été ciblées sur 340 bénéficiaires des tranches 2 à 4, seuls susceptibles d'une baisse de participation financière. Les résultats sont les suivants :

- Sur 340 personnes sollicitées 295 ont accepté la visite
- 25 personnes ont eu un plan d'aide en augmentation (soit 8,47 % des visités)
- 255 ont maintenu leur plan d'aide
- ✕ 23 personnes ont souhaité le diminuer
- 5 personnes ont accepté la mise en place d'un portage de repas
- 18 ont accepté la mise en place de la téléalarme
- 3 ont fait une demande d'aide technique
- 7 ont déposé une demande à l'amélioration de l'habitat
- 11 ont fait une demande d'aide financière maladie
- 2 ont fait une demande d'aide aux Petits travaux
- 3 ont déposé des factures de pédicurie
- 2 ont fait une demande d'aide en accueil de jour
- 1 a déposé une demande d'aide au vacances.

Au final, l'agence enregistre 2 augmentations de plans d'aide à domicile. 52 aides nouvelles ont été dispensées soit 17,63 % des personnes visitées.

- Point communication :
 - Aux bénéficiaires : il est prévu un article dans le prochain Arc-en-Ciel pour expliquer le fonctionnement de l'aide à la pédicurie, l'aide aux petits travaux et l'aide complémentaire concernant les produits non pris en charge en assurance maladie
 - Aux médecins du régime minier : le courrier d'information (ci-joint) a été signé par les directeurs de l'agence et de la CANSSM. Sa diffusion relève de la CANSSM.
- Point Aides aux aidants : 3 bénéficiaires ont été aidés à hauteur de 2 598.75 € au 30 septembre 2016, sachant que 43 autres bénéficiaires sont en cours de prises en charge dans CASSIS.
- Echange informatisé des données fiscales par la DGFIP. Les services informatiques travaillent de concert actuellement sur le sujet. Les tests sont concluants. Il reste une campagne manuelle à faire également actuellement en cours. Elle concerne tous les cas de veuvage 2015 et 2016, les bénéficiaires vivant avec un tiers au foyer et les cas non trouvés dans les fichiers DGFIP. Cela concerne environ 3 800 personnes.